

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
N^{OS} 1526 ET 1527

17 MARS 2008

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 17 mars 2008 à 19 h, en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour soumettre les projets de règlements n^{OS} 1526 et 1527 à une consultation publique quant à leur objet et aux conséquences de leur adoption.

Présences :

Les Conseillers Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la maire suppléante Madame Guylène Duplessis.

Absences motivées : Le maire Monsieur Guy Pilon,
Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence.

Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

À 19 h, Madame la maire suppléante mentionne que le Conseil a adopté le 3 mars 2008 les projets de règlements n^{OS} 1526 et 1527 et explique aux personnes présentes la nature de ces projets de règlements.

1) PROJET DE RÈGLEMENT N^O 1526 INTITULÉ :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Rivière de la Cité – phase IV », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »

Objet :

Le projet de règlement n^O 1526 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour le projet susdit et ce, aux frais du promoteur.

2) PROJET DE RÈGLEMENT N^O 1527 INTITULÉ :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9064-8718 Québec inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Cité-des-Jeunes Est – phase XIX », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »

Objet :

Le projet de règlement n^O 1527 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9064-8718 Québec inc. » pour le projet susdit et ce, aux frais du promoteur.

Par la suite, Madame la maire suppléante explique aux personnes présentes les conséquences qui en découleront suite à leur adoption et invite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements à le faire.

Toutes les personnes qui désiraient s'exprimer sur lesdits projets de règlements ayant eu l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, l'assemblée est levée à 19 h 15.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guylène Duplessis, maire suppléante

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 mars 2008, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les Conseillers Messieurs Claude Beaudoin, François Séguin, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la maire suppléante Madame Guylène Duplessis.

Absences motivées : Le maire Monsieur Guy Pilon,
Le conseiller Monsieur Robert A. Laurence.

Sont aussi présents :

Le directeur général Monsieur Jean-Yves Truchon,
Le greffier Monsieur Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

08-03-225

ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 mars 2008 soit, et il est, par les présentes, adopté, en y ajoutant les points 20.1 « Soumissions / Location de camions / Service des travaux publics » et 20.2 « Lettre de consentement / Madame Catherine Marleau-Clément / Autorisation signature directeur général »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

« Minute de réflexion;
Présences;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux :
 - assemblée publique de consultation du 3 mars 2008;
 - séance ordinaire du 3 mars 2008;
3. Période de questions;
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.3 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2008;
 - 4.4 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Résolution d'appui en vue de la création d'un Complexe du réseau de la santé et des services sociaux de Vaudreuil-Soulanges;
 - 4.5 Cour municipale régionale / Fermeture dossier n° 94-02331-0;
 - 4.6 Paroisse St-Michel / Souper spaghetti;
 - 4.7 Le Centre de femmes La Moisson / Dîner spaghetti;
 - 4.9 Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie / Gala « Reconnaissance des diplômés »;
 - 4.10 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) / Journée d'étude du 3 avril 2008;
 - 4.11 Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) / Congrès annuel du 21 au 24 mai 2008;
 - 4.16 Le Club des Francs Amis de Vaudreuil-Dorion / Partie de sucre;
 - 4.18 Club de Cyclisme Le Suroît / Événement « Le Solstice d'été du Suroît »;
 - 4.22 Centre Notre-Dame de Fatima / Soirée « Vins & Fromages »;
 - 4.23 Nomination / Maire suppléant / Mars, avril, mai et juin 2008;
 - 4.25 Souper annuel au profit des Œuvres de l'Évêque;

5. **COMMUNICATIONS**

6. GREFFE

- 6.1 Commission de toponymie / Officialisation nom de rue / Rue Lorne-Worsley;
- 6.2 Certificat d'approbation par les personnes habiles à voter / Règlement n° 1515 / Règlement d'emprunt;
- 6.3 Certificat d'approbation par les personnes habiles à voter / Règlement n° 1516 / Règlement d'emprunt;
- 6.4 Certificat d'approbation par les personnes habiles à voter / Règlement n° 1517/ Règlement d'emprunt;
- 6.5 Certificat d'approbation par les personnes habiles à voter / Règlement n° 1518 / Règlement d'emprunt;
- 6.6 Certificat d'approbation par les personnes habiles à voter / Règlement n° 1519 / Règlement d'emprunt;

7. SERVICES INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

8. TRÉSORERIE

- 8.1 Emprunt temporaire / Règlement n° 1478-01 / Poste de pompage pluvial PP1 Cité-des-Jeunes;
- 8.2 États financiers 2007 / Mandat actuariaire;
- 8.3 Transferts budgétaires;

9. EAUX ET ASSAINISSEMENT

10. GÉNIE

- 10.1 Services professionnels / Construction et aménagement / Parcs Jean-Jacques-Bertrand, Marier Ouest et voie cyclable sur la montée Cadieux et avenue Saint-Charles / Règlement n° 1525;
- 10.2 Services professionnels / Construction des services municipaux (eau potable, fondation de rue et fossés) de la rue des Saules / Règlement n° 1502;
- 10.3 Soumissions / Canalisation du fossé, côté ouest, de la rue des Guérêts / Règlement n° 1506;
- 10.4 Projet domiciliaire Cité-des-Jeunes Est – phase XIX / Participation financière de la Ville / Règlement n° 1527;
- 10.5 Soumissions / Services professionnels / Plans, devis et surveillance / Travaux de construction et d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier Ouest, incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux ainsi que tous les travaux connexes / Règlement n° 1525;
- 10.7 Soumissions / Fourniture, transport et disposition du conteneur / Service aux citoyens;
- 10.8 Acquisition du lot 4 179 845 / Boulevard de la Cité-des-Jeunes et chemin de la Petite-Rivière / Mandat;

11. URBANISME

- 11.1 Dérogation mineure / 3150, boulevard de la Gare, local 142 / Lot 3 748 578 / Zone C3-356;

12. RÉGLEMENTATION

- 12.1 Adoption Règlement n° 1275-101 / Zone I1-401 / Terrasse extérieure;
- 12.2 Adoption Règlement n° 1275-102 / Zone C1-448 / Stationnement garderie;
- 12.3 Adoption Règlement n° 1526 / Entente « Groupe N.A.M. inc. » / Projet Rivière de la Cité – phase IV;
- 12.4 Adoption Règlement n° 1527 / Entente « 9064-8718 Québec inc. » / Projet Cité-des-Jeunes Est – phase XIX;
- 12.5 Adoption Règlement n° 1525 / Construction et aménagement parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier Ouest et voie cyclable montée Cadieux;
- 12.6 Adoption Règlement n° 1399-01 / Coût excédentaire / Station pompage PP1 Cité-des-Jeunes;
- 12.7 Avis de motion / Règlement n° 1533 / Programme AccèsLogis / Coopérative de solidarité la Seigneurie – phase I et II;

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.2 Soumissions / Achat de camion type « chassîs-cabine avec benne basculante », modèle 2008;
13.3 Soumissions / Achat de deux (2) véhicules utilitaires sports Ford Escape, 4 roues motrices, modèle 2008;
13.4 Soumissions / Achat de camion type « Pick-up », 2 roues motrices, cabine allongée, caisse longue, modèle 2008;
13.5 Soumissions / Achat de camion type « Pick-up heavy duty », modèle 2008;
13.6 Soumissions / Fourniture d'une voiture Dodge Caliber, modèle 2008;
13.7 Soumissions / Fourniture d'une fourgonnette utilitaire allongée, modèle 2008;
13.8 Soumissions / Fourniture d'une mini-fourgonnette, modèle 2008;
13.9 Soumissions / Services professionnels en vue d'effectuer un programme de cogestion des réseaux de distribution d'eau potable;

14. CIRCULATION

- 14.1 Stationnement interdit / Rue Sainte-Angélique, côté sud, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Joseph;

15. ACTION COMMUNAUTAIRE

16. ARTS ET CULTURE

- 16.1 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes / Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

17. PROTECTION PUBLIQUE

18. RESSOURCES HUMAINES

- 18.1 Service des arts et de la culture / Embauche d'une aide-commis temporaire au comptoir des prêts;
18.2 Service de l'action communautaire / Embauche d'un concierge temporaire;
18.3 Service de l'action communautaire / Embauche d'un agent de bureau # 2 temporaire;

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Nomination d'un directeur général par intérim / Période du 17 au 25 avril 2008;
19.3 Autorisations directeur général :
- Équipe de football *Les Citadins* / Installation d'une bannière;
- Course « Défi Actif à vie – Edition 2008 », fermeture de rues;

20. AFFAIRES NOUVELLES

- 20.1 Soumissions / Location de camions / Service des travaux publics;
20.2 Lettre de consentement / Madame Catherine Marleau-Clément / Autorisation signature directeur général;

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ».

"ADOPTÉE"

08-03-226

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 3 mars 2008 soient, et ils sont, par les présentes, adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

"ADOPTÉE"

08-03-227

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-03-228

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES 2008

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de M. Guy Pilon, maire, M^{me} Guylène Duplessis, conseillère et MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin, conseillers, aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès de Québec les 24, 25 et 26 avril 2008;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars (798 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les coûts de cette formation constituent une dépense de formation admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1);

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-229

**MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES / RÉOLUTION D'APPUI EN VUE DE LA
CRÉATION D'UN COMPLEXE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT

la résolution n^o2007-06-71 du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges portant sur une demande de mesure afin de maintenir une réserve acceptable de médecins dans la région, laquelle a été acheminée auprès du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT

que la région administrative de la Montérégie est très en deçà de la moyenne québécoise quant aux dépenses moyennes en matière de santé, per capita, de même que pour ce qui est de l'accessibilité aux infrastructures en santé, et que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est de loin en deçà des moyennes montérégiennes;

CONSIDÉRANT

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges (122 881 habitants, décret 1908-2007) compte parmi l'une des seules agglomérations de plus de cent mille (100 000) habitants, au Québec comme au Canada, qui ne dispose pas d'un centre hospitalier ou d'un plateau technique offrant des soins d'urgence de première ligne;

CONSIDÉRANT

la responsabilité populationnelle incombe au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges quant à l'organisation de la desserte des services de santé et de services sociaux dans Vaudreuil-Soulanges;

- CONSIDÉRANT** que le projet clinique du CSSS de Vaudreuil-Soulanges, dévoilé le 27 novembre 2007 lors de son assemblée publique annuelle, définit les priorités d'action et les engagements du CSSS-VS au cours des trois prochaines années, et ce, en regard des besoins et des attentes exprimés par la population qu'il dessert en vue d'améliorer l'accessibilité, la continuité et la qualité de ses services en matière de santé et de services sociaux sur le territoire;
- CONSIDÉRANT** l'opportunité créée par la relocalisation des activités réalisées dans les locaux des trois bâtisses que le CSSS-VS loue à Vaudreuil-Dorion et dont les baux viennent à échéance en 2009;
- CONSIDÉRANT** la nécessité toujours grandissante de développer de nouveaux services en santé et services sociaux en raison de l'expansion démographique de Vaudreuil-Soulanges qui se poursuit;
- CONSIDÉRANT** l'engagement du CSSS-VS depuis sa création visant à mobiliser, à exceller et à bâtir un réseau local de santé et de services sociaux dans Vaudreuil-Soulanges;
- CONSIDÉRANT** qu'il faut trouver de nouvelles solutions, tout en s'appuyant sur des données probantes ainsi que sur la collaboration des divers partenaires;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'appuyer le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges dans son projet de création d'un Complexe du réseau de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges dont il sera le maître d'œuvre et qui desservira la population de Vaudreuil-Soulanges;

DE transmettre la présente résolution au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Philippe Couillard, aux députés de Vaudreuil, M. Yvon Marcoux, et de Soulanges, M^{me} Lucie Charlebois, à la députée fédérale, M^{me} Meili Faille, à l'Agence régionale de santé et de services sociaux de la Montérégie et aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

"ADOPTÉE"

08-03-230

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE / FERMETURE DOSSIER N^o 94-02331-0

- CONSIDÉRANT** un rapport déposé par la Cour municipale régionale le 3 mars 2008 concernant la fermeture du dossier n^o 94-02331-0;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
 APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture du dossier n^o 94-02331-0 apparaissant à la liste soumise par la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale, M^{me} Mylène Blais, en date du 3 mars 2008;

ET QUE soit autorisée la radiation de l'amende à recevoir pour un montant totalisant cent cinquante-cinq dollars (155 \$).

"ADOPTÉE"

08-03-231

PAROISSE ST-MICHEL / SOUPER SPAGHETTI

CONSIDÉRANT

l'invitation à participer au souper spaghetti organisé par la Paroisse St-Michel;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets, au montant de dix dollars (10 \$) chacun, pour le souper spaghetti organisé par la Paroisse St-Michel qui aura lieu le 19 avril 2008 à la cafétéria du Centre culturel de la Cité-des-Jeunes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-232

LE CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / DÎNER SPAGHETTI

CONSIDÉRANT

l'invitation à participer au dîner spaghetti organisé par Le Centre de Femmes La Moisson;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de dix (10) billets, au montant de dix (10) dollars chacun, pour le dîner spaghetti organisé par Le Centre de femmes La Moisson le 14 mars 2008 à l'Omni-Centre de Pincourt;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-233

**CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE / GALA
« RECONNAISSANCE DES DIPLOMÉS »**

CONSIDÉRANT

la demande formulée par M. Jacques Bellavance, enseignant au secteur administration, commerce et informatique du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie, en date du 18 février 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs une (1) bourse d'une valeur de deux cents dollars (200 \$) pour un élève méritant de notre municipalité lors du gala « Reconnaissance des diplômés » du Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie qui se déroulera le 1^{er} mai 2008;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-234

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
(ADGMQ) / JOURNÉE D'ÉTUDE DU 3 AVRIL 2008**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de M. Jean-Yves Truchon, directeur général, et M. Rénald Gabriele, conseiller, ou son remplaçant, à la journée d'étude annuelle de l'ADGMQ ayant pour thème « Vision et planification du développement de notre municipalité : partage de bonnes pratiques d'affaires en vigueur » qui se déroulera au Parc de l'île Saint-Quentin à Trois-Rivières le 3 avril 2008;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de trois cent vingt-cinq dollars (325 \$) par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les coûts de cette formation constituent une dépense de formation admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1);

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-130-00-454 et 02-110-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-235

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
(ADGMQ) / CONGRÈS ANNUEL DU 21 AU 24 MAI 2008**

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'inscription et la participation de M. Jean-Yves Truchon, directeur général, au 52^{ème} congrès de l'ADGMQ ayant pour thème « L'environnement, une préoccupation mondiale, un chantier municipal » qui se déroulera du 21 au 24 mai 2008 à l'Hôtel Palace Royal à Québec;

QUE le Conseil municipal accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de cinq cent trente et un dollars et cinquante-sept cents (531,57 \$), taxes applicables non comprises;

QUE les coûts de cette formation constituent une dépense de formation admissible aux fins de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., c. D-7.1);

QUE les dépenses réellement encourues par le délégué à cette fin lui soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-454;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-236

LE CLUB DES FRANCS AMIS DE VAUDREUIL-DORION / PARTIE DE SUCRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la partie de sucre organisée par le Club des Francs Amis de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de six (6) billets, au montant de quinze dollars (15 \$) chacun, pour la partie de sucre organisée par le Club des Francs Amis de Vaudreuil-Dorion qui aura lieu le 2 avril 2008 au Centre communautaire de Vaudreuil-Dorion;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-237

CLUB DE CYCLISME LE SUROÏT / ÉVÉNEMENT « LE SOLSTICE D'ÉTÉ DU SUROÏT »

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de Cyclisme Le Suroît, en date du 3 mars 2008, relativement à la tenue du parcours de 100 km « Le Solstice d'été du Suroît » qui se tiendra le mardi 17 juin 2008;

CONSIDÉRANT que l'événement pourrait être reporté au lendemain ou le jour suivant en cas de pluie, soit le 18 ou 19 juin 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'utilisation de la rue Chicoine et du chemin Saint-Antoine, pour la tenue de l'événement susdit, entre 17 h et 21 h, le 17 juin 2008, conditionnellement à l'engagement par les organisateurs d'assurer la sécurité des participants et la signalisation appropriée;

QUE cette autorisation soit valide les 18 ou 19 juin 2008 en cas de pluie;

QUE copie de la présente résolution, accompagnée du tracé du parcours, soit transmise au directeur du Service de l'action communautaire, au directeur du Service des travaux publics ainsi qu'au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'ils apportent aux organisateurs de l'événement l'assistance requise.

"ADOPTÉE"

08-03-238

CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA / SOIRÉE « VINS & FROMAGES »

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la dégustation « Vins & Fromages » et célébrer le 60^{ème} anniversaire de fondation du Centre Notre-Dame de Fatima;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de huit (8) billets, soit l'équivalent d'une table, au montant de huit cents dollars (800 \$), pour la dégustation « Vins & Fromages » et la célébration du 60^{ème} anniversaire de fondation du Centre Notre-Dame de Fatima qui aura lieu le 23 mai 2008 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-239 NOMINATION / MAIRE SUPPLÉANT / MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2008

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseiller M. Paul Dumoulin soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2008.

"ADOPTÉE"

08-03-240 SOUPER ANNUEL AU PROFIT DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE

CONSIDÉRANT

l'invitation du M. Marc Roy, maire de la Ville de l'Île-Perrot et président d'honneur, à participer au souper annuel au profit des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de huit (8) places, soit l'équivalent d'une table, au montant de trois cent soixante dollars (360 \$), pour le souper annuel au profit des Œuvres de l'Évêque du diocèse de Valleyfield, avec Monseigneur Luc Cyr, qui se tiendra le 9 avril 2008 au Centre communautaire de l'Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-241 COMMISSION DE TOPONYMIE / OFFICIALISATION NOM DE RUE / RUE LORNE-WORSLEY

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte l'officialisation du nom de la rue Lorne-Worsley par la Commission de toponymie du Québec en date du 4 février 2008;

ET QUE copie de l'attestation d'officialisation soit acheminée aux services concernés de la municipalité ainsi qu'à Postes Canada.

"ADOPTÉE"

08-03-242

**CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER /
RÈGLEMENT N^o1515 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal prend connaissance du certificat d'approbation du *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et d'éclairage d'une partie de la rue Jacques-Plante, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent quatorze mille dollars (614 000 \$) à ces fins* (Règlement n^o 1515) par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 3 mars 2008;

Aucune demande n'ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est, en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

08-03-243

**CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER /
RÈGLEMENT N^o1516 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal prend connaissance du certificat d'approbation du *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, d'une partie des rues Frank-Selke, Maurice-Richard et Toe-Blake, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent dix mille dollars (610 000 \$) à ces fins* (Règlement n^o 1516) par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 3 mars 2008;

Aucune demande n'ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est, en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

08-03-244

**CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER /
RÈGLEMENT N^o1517 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal prend connaissance du certificat d'approbation du *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Amarantes, des Géraniums, des Dahlias, des Muscaris, des Lupins et place des Liserons, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt d'un million cent trente mille dollars (1 130 000 \$) à ces fins* (Règlement n^o 1517) par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 3 mars 2008;

Aucune demande n'ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est, en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

08-03-245

**CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER /
RÈGLEMENT N^o1518 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal prend connaissance du certificat d'approbation du *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures et éclairage, d'une partie des rues De Tonnancour, Guillemette et Desmarchais, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de quatre cent treize mille dollars (413 000 \$) à ces fins* (Règlement n^o 1518) par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 3 mars 2008;

Aucune demande n'ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est, en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

08-03-246

**CERTIFICAT D'APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER /
RÈGLEMENT N°1519 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Le Conseil municipal prend connaissance du certificat d'approbation du *Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage d'une partie des rues des Méandres, du Ruisselet, du Torrent et de l'Affluent, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de six cent trente-trois mille dollars (633 000 \$) à ces fins* (Règlement n° 1519) par les personnes habiles à voter suite à la procédure d'enregistrement tenue le 3 mars 2008;

Aucune demande n'ayant été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire, ce règlement est, en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter concernées.

08-03-247

**EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N°1478-01 / POSTE DE POMPAGE
PLUVIAL PP1 CITÉ-DES-JEUNES**

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et des Régions approuvait, en date du 25 février 2008, le Règlement n° 1478-01 et un emprunt de huit cent quinze mille dollars (815 000 \$) aux fins visées par ledit règlement;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement, au taux d'intérêt préférentiel en vigueur, de la Caisse Populaire de Vaudreuil-Dorion sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, soit huit cent quinze mille dollars (815 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient, et ils sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, un ou des billets promissoires à cette fin.

"ADOPTÉE"

08-03-248

ÉTATS FINANCIERS 2007 / MANDAT ACTUAIRE

CONSIDÉRANT l'application de nouvelles normes comptables en vigueur le 1^{er} janvier 2007 pour les organismes municipaux en ce qui a trait aux avantages sociaux futurs;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles normes nécessitent des calculs actuariels;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE mandater la firme *Normandin Beaudry, actuaires*, pour faire les calculs actuariels nécessaires ainsi que la préparation des notes statutaires à être insérées aux états financiers 2007, tel que plus amplement détaillé dans les deux (2) offres de services datées du 6 mars 2008, pour un montant n'excédant pas onze mille dollars (11 000 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-413;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Taxes fonc. INR)	11 800 \$
À :	02-130-00-413	(Services prof. compt. et vérif.)	11 800 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-249

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant vingt et un mille cent dollars (21 100 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 6 mars 2008.

"ADOPTÉE"

08-03-250

**SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT / PARCS
JEAN-JACQUES-BERTRAND, MARIER OUEST ET VOIE CYCLABLE SUR LA
MONTÉE CADIEUX ET AVENUE SAINT-CHARLES / RÈGLEMENT N^o 1525**

CONSIDÉRANT

le Règlement d'emprunt n^o 1525 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction et d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier « Ouest », incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux et l'avenue Saint-Charles, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million quatre cent quatre-vingt-six mille dollars (1 486 000 \$) à ces fins;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de mandater les différents professionnels qui auront à participer à la réalisation de ce projet;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, pour qu'il procède, au besoin, à l'installation des repères d'arpentage, aux fins de délimiter les différents secteurs concernés par ce projet;

QUE mandat soit confié à la firme *Laboratoire ABS inc.*, afin d'accorder le soutien nécessaire à l'ingénieur-résident chargé de la surveillance des travaux, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

QU'à titre d'information, la firme d'ingénieurs-conseils qui agira à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des plans et devis et la surveillance en résidence de ce projet sera choisie par le biais d'offres de services professionnels et sera donc mandatée un peu plus tard;

QUE tous ces mandats sont donnés conditionnellement à la mise en vigueur du Règlement d'emprunt n^o 1525.

"ADOPTÉE"

08-03-251

**SERVICES PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX
(EAU POTABLE, FONDATION DE RUE ET FOSSÉS) DE LA RUE DES SAULES /
RÈGLEMENT N^o 1502**

- CONSIDÉRANT** l'abrogation du Règlement n^o 1486 et l'adoption du Règlement n^o1502;
- CONSIDÉRANT** que la résolution 06-12-1154 prévoyant le choix des professionnels a été adoptée suite au Règlement n^o 1486;
- CONSIDÉRANT** que la résolution 06-12-1154 devient sans effet;
- CONSIDÉRANT** que le Règlement n^o 1502 prévoit la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. »;
- CONSIDÉRANT** que l'article 0.9 de ce protocole d'entente mentionne que les professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet seront choisis par la Ville;
- CONSIDÉRANT** qu'une résolution est nécessaire pour autoriser l'ingénieur-conseil à transmettre les plans et devis de ce projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour fins d'émission d'un certificat d'autorisation;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la résolution 06-12-1154 soit abrogée;

QUE la firme d'ingénieurs-conseils *CDGU inc.* soit choisie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en résidence et que les honoraires soient établis selon le barème de la Ville en vertu de la résolution 00-01-050;

QUE M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, soit choisi pour les services d'arpentage nécessaires à l'exécution de ce projet;

QUE la firme *Laboratoire ABS inc.* soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur résidant chargé de la surveillance des travaux, aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et l'assurance que tous les rapports soient transmis au directeur du Service technique de la Ville;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » selon l'article 0.9 du protocole d'entente du Règlement n^o 1502;

QUE la Ville autorise *CDGU inc.* à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour l'obtention du certificat d'autorisation, les plans et devis de ce projet, sous réserve cependant de l'approbation de ces documents par le directeur du Service technique de la Ville.

"ADOPTÉE"

08-03-252

**SOUSSIONS / CANALISATION DU FOSSÉ, CÔTÉ OUEST, DE LA RUE DES
GUÉRÊTS / RÈGLEMENT N^o 1506**

- CONSIDÉRANT** que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour les travaux de canalisation, côté « ouest », du fossé de la rue des Guérêts, neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;
- CONSIDÉRANT** qu'après étude et vérification, huit (8) des neuf (9) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n^o 020-020-54 émis par *CDGU inc.* en date de février 2008;

CONSIDÉRANT

l'analyse des soumissions réalisée par *CDGU inc.*;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Les Entreprises C. Sauvé inc.*, sis au 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour les travaux de canalisation, côté ouest, du fossé de la rue des Guérêts (Règlement 1506), pour un montant de quatre-vingt-un mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-huit cents (81 997,48 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-54 émis par *CDGU inc.*;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1506.

"ADOPTÉE"

08-03-253

PROJET DOMICILIAIRE CITÉ-DES-JEUNES EST – PHASE XIX / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE / RÉGLEMENT N° 1527

CONSIDÉRANT

qu'en vertu du protocole d'entente autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9064-8718 Québec inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Cité-des-Jeunes Est – phase XIX », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur (Règlement n° 1527), le promoteur procédera à la construction des services municipaux sur une partie de la rue du Ruisselet où est situé un parc;

CONSIDÉRANT

que la Ville deviendra propriétaire du parc situé sur le lot n° 4 150 971 ayant front sur cette rue, tel que montré sur le croquis ci-annexé;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu que la Ville participe financièrement aux coûts afférents aux travaux de construction de l'égout pluvial et de la fondation de la rue pour la partie située face au parc;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion participe financièrement aux coûts de construction de l'égout pluvial et de la fondation de rue sur une partie de la rue du Ruisselet, savoir la partie située face au parc projeté (lot 4 150 971), pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille dollars (25 000 \$), incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-721;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Taxes fonc. INR)	23 900 \$
À :	03-200-00-721	(Infrastructures)	23 900 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-254

SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE / TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PARCS JEAN-JACQUES-BERTRAND ET MARIER OUEST, INCLUANT LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE SUR LA MONTÉE CADIEUX AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES / RÈGLEMENT N° 1525

CONSIDÉRANT

que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées de services professionnels en vue de préparer les plans et devis et effectuer la surveillance des travaux de construction et d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier « Ouest », incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux ainsi que tous les travaux connexes (Règlement n° 1525), trois (3) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT

le rapport du comité d'évaluation et de sélection en date du 4 mars 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence la firme *CDGU inc.* sise au 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités, totalisant un montant de cent cinquante-neuf mille cinq cents dollars (159 500 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1525-01 préparé par le Service technique de la Ville en date du 10 février 2008;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1525.

"ADOPTÉE"

08-03-255

SOUSSIONS / FOURNITURE, TRANSPORT ET DISPOSITION DU CONTENEUR / SERVICE AUX CITOYENS

CONSIDÉRANT

que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour la fourniture, le transport et la disposition du conteneur à partir du 1^{er} avril 2008 jusqu'au 31 décembre 2010, une (1) soumission a été reçue et ouverte mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT

qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-136 (401-110-08-11) ainsi que dans l'addenda n° 1 émis par le Service technique;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par *Entreprises Raylobec inc.* sis au 325, rue Marie-Curie, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5, pour la fourniture, le transport et la disposition du conteneur, à partir du 1^{er} avril 2008 et ce, jusqu'au 31 décembre 2010, pour un montant total de cent quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (187 682,90 \$), incluant les taxes applicables, soit un montant de quarante-trois mille huit cent soixante-quinze dollars (43 875 \$), taxes applicables non comprises, pour l'année 2008, un montant de soixante mille trois cents dollars (60 300 \$), taxes applicables non comprises, pour l'année 2009 et un montant de soixante-deux mille cent dollars (62 100 \$) pour l'année 2010, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-136 émis par le Service technique;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-453-00-446;

QU'à ces fins, le Conseil municipal autorise les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Taxes foncières INR)	5 000 \$
À :	02-453-00-446	(Élimination matériaux secs)	5 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-256

**ACQUISITION DU LOT 4 179 845 / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET
CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE / MANDAT**

CONSIDÉRANT les intentions de la Ville de se porter acquéreur du lot projeté 4 179 845 (ancienne partie du lot 1 673 987), sur une superficie de 71,7 mètres carrés, sis à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du Chemin de la Petite-Rivière, aux fins de modifier éventuellement la géométrie de ce carrefour, le tout ayant été négocié de gré à gré avec le propriétaire pour un montant d'indemnité de mille neuf cents dollars (1 900 \$);

CONSIDÉRANT que M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, a effectué des recherches à l'index aux immeubles et qu'il y a des créanciers hypothécaires enregistrés à ce terrain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater un notaire aux fins d'obtenir les consentements notariés desdits créanciers et du même coup, qu'il prépare et enregistre l'acte notarié pour l'achat de cette partie de terrain après que la subdivision sera enregistrée;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, aux fins de préparer et enregistrer les consentements des créanciers qui affectent l'immeuble correspondant au lot projeté 4 179 845 (ancienne partie du lot 1 673 987) et, par la suite, de préparer et recevoir l'acte notarié d'acquisition de la nouvelle subdivision de ce terrain d'une superficie de 71,7 mètres carrés;

QUE le Conseil municipal autorise également le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte notarié et tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE toutes les dépenses afférentes à cette acquisition de terrain soit aux frais du demandeur, soit, en l'occurrence, la Ville de Vaudreuil-Dorion, y incluant, sans s'y limiter, les frais de permis de lotissement et de 10 % pour fins de parcs.

"ADOPTÉE"

08-03-257

**DÉROGATION MINEURE / 3150, BOULEVARD DE LA GARE, LOCAL 142 /
LOT 3 748 578 / ZONE C3-356**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Chris Harden en date du 11 février 2008;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 08-02-21 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 février 2008;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 20 février 2008 du journal L'Étoile;

CONSIDÉRANT

que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 3150 boulevard de la Gare, local 142;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte une dérogation mineure au Règlement de zonage n° 1275 sur l'immeuble portant le n° 3 748 578 du cadastre du Québec, sis au 3150 boulevard de la Gare, local 142, afin :

- d'autoriser deux (2) enseignes permanentes, telles qu'illustrées aux plans préparés par *Enseigne Montréal Néon*, en date du 23 janvier 2008, à plat sur le mur de façade ainsi que sur le mur arrière donnant sur rue, d'une hauteur de 1,07 mètre alors que l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion limite ladite hauteur à 0,65 mètre pour les établissements ayant moins de 500 m² de plancher;
- d'autoriser pour ces mêmes enseignes une superficie de 6,61 m² alors que l'article 2.2.20.8.3.2b) du Règlement de zonage n° 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion limite la superficie à 6 m² pour les établissements ayant une superficie de plancher comprise entre 401 et 500 m².

"ADOPTÉE"

08-03-258

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1275-101 / ZONE I1-401 / TERRASSE EXTÉRIEURE

ATTENDU

que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 18 février 2008 un premier projet de règlement portant le n° 1275-101;

ATTENDU

qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mars 2008 à 19 h;

ATTENDU

l'adoption du deuxième projet à la séance du 3 mars 2008;

CONSIDÉRANT

qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 8 mars 2008 dans le journal « Première Édition »;

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1275-101 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1275-101 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- **d'ajouter à la grille des usages et normes de la zone I1-401, l'article 3.2.22 autorisant les "terrasses extérieures". »**,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-03-259

**ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1275-102 / ZONE C1-448 / STATIONNEMENT
GARDERIE**

- ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 18 février 2008 un premier projet de règlement portant le n^o 1275-102;
- ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 mars 2008 à 19 h;
- ATTENDU** l'adoption du deuxième projet à la séance du 3 mars 2008;
- CONSIDÉRANT** qu'aucune requête n'a été déposée suite à l'avis publié le 8 mars 2008 dans le journal « Première Édition »;
- CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1275-102 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n^o 1275-102 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin :

- **de modifier l'appellation de la zone C1-448 pour une zone « commerce urbain - C2-448 »;**
- **d'ajouter à l'article 2.2.16.1.3.2, un paragraphe spécifiant un barème d'une (1) case par 25 mètres carrés de plancher pour les garderies;**
- **d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l' article 3.2.2 établissant la zone assujettie au Règlement des plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o 1277 (PIIA);**
- **d'ajouter aux dispositions particulières de la grille des usages et normes de la nouvelle zone C2-448, l'article 3.2.3 concernant les accès routiers du boulevard de la Cité-des-Jeunes.**

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-03-260

**ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1526 / ENTENTE « GROUPE N.A.M. INC. » / PROJET
RIVIÈRE DE LA CITÉ – PHASE IV**

- ATTENDU** que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 3 mars 2008 un projet de règlement portant le n^o 1526;
- ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 mars 2008, à 19 h;
- CONSIDÉRANT** que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n^o 1526 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1526 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Groupe N.A.M. inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Rivière de la Cité – phase IV », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-03-261

**ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1527 / ENTENTE « 9064-8718 QUÉBEC INC. » /
PROJET CITÉ-DES-JEUNES EST – PHASE XIX**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 3 mars 2008 un projet de règlement portant le n° 1527;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 mars 2008, à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de Règlement n° 1527 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1527 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9064-8718 Québec inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la construction des services municipaux du projet domiciliaire « Cité-des-Jeunes Est – phase XIX », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur. »,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-03-262

**ADOPTION RÈGLEMENT N^o 1525 / CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT PARCS
JEAN-JACQUES-BERTRAND ET MARIER OUEST ET VOIE CYCLABLE MONTÉE
CADIEUX**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1525 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1525 intitulé :

« **Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction et d'aménagement des parcs Jean-Jacques-Bertrand et Marier « Ouest », incluant la construction d'une voie cyclable sur la montée Cadieux et l'avenue Saint-Charles, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de un million quatre cent quatre-vingt-six mille dollars (1 486 000 \$) à ces fins. »**,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-03-263

ADOPTION RÈGLEMENT N° 1399-01 / COÛT EXCÉDENTAIRE / STATION POMPAGE PP1 CITÉ-DES-JEUNES

CONSIDÉRANT

que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1399-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement n° 1399-01 intitulé :

« **Règlement modifiant le Règlement n° 1399 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel d'un million deux cent huit mille dollars (1 208 000 \$) et de modifier la clause de taxation. »**,

soit adopté;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

"ADOPTÉE"

08-03-264

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1533 / PROGRAMME ACCÈSLOGIS / COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LA SEIGNEURIE – PHASE I ET II

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour les phases I et II de la Coopérative de solidarité la Seigneurie.

08-03-265

SOUSSIONS / ACHAT DE CAMION TYPE « CHASSIS-CABINE AVEC BENNE BASCULANTE », MODÈLE 2008

CONSIDÉRANT

que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat d'un camion type « châssis-cabine avec benne basculante » – modèle 2008 neuf, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des quatre (4) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-03 émis par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Excellence Dodge Chrysler Jeep* sis au 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour l'achat d'un camion type « châssis-cabine avec benne basculante » – modèle 2008 neuf, pour un montant de cinquante-deux mille deux cent quatorze dollars et quatre-vingt-quatre cents (52 214,84 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-03 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en quatre (4) ans à compter de l'année 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-266

**SOUSSIONS / ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES UTILITAIRES SPORTS
FORD ESCAPE, 4 ROUES MOTRICES, MODÈLE 2008**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat de deux (2) véhicules utilitaires sports – modèle Ford Escape 2008 neuf, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-04 émis par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les soumissions présentent deux (2) options, soit l'option 1, pour un véhicule Ford Escape à deux (2) roues motrices, et l'option 2, pour un véhicule Ford Escape à quatre (4) roues motrices;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux que ces véhicules soient équipés de quatre (4) roues motrices puisqu'ils seront affectés à la supervision de l'entretien du territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte l'option 2 de la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Olivier Ford inc.* sis au 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour l'achat de deux (2) véhicules utilitaires sports à quatre (4) roues motrices – modèle Ford Escape 2008 neuf, pour un montant total de soixante-cinq mille treize dollars et soixante-quinze cents (65 013,75 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-04 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en trois (3) ans à compter de l'année 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-267

**SOUSSIONS / ACHAT DE CAMION TYPE « PICK-UP », 2 ROUES MOTRICES,
CABINE ALLONGÉE, CAISSE LONGUE, MODÈLE 2008**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat d'un camion type « pick-up », deux (2) roues motrices, cabine allongée, caisse longue - modèle 2008 neuf, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-05 émis par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *P. E. Boisvert Auto Ltée* sis au 2, boulevard Marie-Victorin, Boucherville (Québec) J4B 1V5, pour l'achat d'un camion type « pick-up », deux (2) roues motrices, cabine allongée, caisse longue – modèle 2008 neuf, pour un montant de vingt-six mille quatre-vingt-dix-sept dollars et quatre-vingt-trois cents (26 097,83 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-05 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-268

**SOUSSIONS / ACHAT DE CAMION TYPE « PICK-UP HEAVY DUTY »,
MODÈLE 2008**

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat d'un camion type « pick-up heavy duty » - modèle 2008 neuf, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-06 émis par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les soumissions présentent deux (2) options, soit l'option 1 pour un camion à deux (2) roues motrices et l'option 2 pour un camion à quatre (4) roues motrices;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux que ce véhicule soit équipé de quatre (4) roues motrices puisqu'il sera destiné à remorquer divers équipements;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte l'option 2 de la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Olivier Ford inc.* sis au 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour l'achat d'un camion type « pick-up heavy duty » - modèle 2008 neuf, pour un montant total de trente-deux mille neuf cent vingt dollars (32 920 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-06 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en trois (3) ans à compter de 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-269

SOUSSIONS / FOURNITURE D'UNE VOITURE DODGE CALIBER, MODÈLE 2008

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat d'une voiture Dodge Caliber - modèle 2008 neuf, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-07 émis par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par *Excellence Dodge Chrysler Jeep* sis au 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour l'achat d'une voiture Dodge Caliber - modèle 2008 neuf, pour un montant de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et trente-cinq cents (19 483,35 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres 401-110-08-07 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-270

SOUSSIONS / FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE ALLONGÉE, MODÈLE 2008

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire allongée - modèle 2008 neuf, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-08 émis par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Le Relais Chevrolet Itée* sis au 9411, avenue Papineau, Montréal (Québec), H2M 2G5, pour l'achat d'une fourgonnette utilitaire allongée - modèle 2008 neuf, pour un montant de trente-trois mille neuf cent quatorze dollars et quarante-deux cents (33 914,42 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-08 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en trois (3) ans à compter de l'année 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-271

SOUSSIONS / FOURNITURE D'UNE MINI-FOURGONNETTE, MODÈLE 2008

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie de soumission publique pour l'achat d'une mini-fourgonnette - modèle 2008 neuf, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes mercredi le 5 mars 2008 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-23 émis par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Excellence Dodge Chrysler Jeep* sis au 115, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour l'achat d'une mini-fourgonnette - modèle 2008 neuf, pour un montant de vingt-cinq mille quatre-vingt-huit dollars et soixante-douze cents (25 088,72 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-23 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable en deux (2) ans à compter de l'année 2009.

"ADOPTÉE"

08-03-272

SOUSSIONS / SERVICES PROFESSIONNELS EN VUE D'EFFECTUER UN PROGRAMME DE COGESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que suite à une demande de soumissions publiques régionalisées de services professionnels en vue d'effectuer un programme de cogestion des réseaux de distribution d'eau potable, deux (2) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule soumission rencontre les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-10;

CONSIDÉRANT le rapport du comité d'évaluation et de sélection en date du 4 mars 2008;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par la compagnie *Aqua Data inc.* sise au 95, 5^{ème} Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, pour les services professionnels précités pour les années 2008, 2009 et 2010, au coût total de trois cent soixante mille deux cent trente-huit dollars et soixante et un cents (360 238,61 \$), taxes applicables non comprises, soit cent seize mille cinq cent quarante-huit dollars (116 548 \$) pour l'année 2008, cent vingt mille quarante-quatre dollars et quarante-quatre cents (120 044,44 \$) pour l'année 2009 et cent vingt-trois mille six cent quarante-cinq dollars et soixante-dix-sept cents (123 645,77 \$) pour l'année 2010, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-10 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de janvier 2008;

QUE le directeur général, M. Jean-Yves Truchon, soit autorisé à signer les réquisitions et bons de commande se rattachant à ces travaux et que le directeur du service soit autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence des montants budgétés;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-453;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-273

STATIONNEMENT INTERDIT / RUE SAINTE-ANGÉLIQUE, CÔTÉ SUD, ENTRE L'AVENUE SAINT-CHARLES ET LA RUE LOUISE-JOSEPHTE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le stationnement des véhicules routiers soit prohibé, en tout temps, sur la rue Sainte-Angélique, côté sud, entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephite et ce, du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur du Service des travaux publics, au directeur adjoint de la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'à la coordonnatrice et greffière de la Cour municipale régionale.

"ADOPTÉE"

08-03-274

APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M^{me} Michelle Dupuy, directrice du Service des arts et de la culture, soit autorisée à acheminer une demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2008.

"ADOPTÉE"

08-03-275

**SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE D'UNE AIDE-COMMIS
TEMPORAIRE AU COMPTOIR DES PRÊTS**

CONSIDÉRANT

la recommandation de M^{me} Michelle Dupuy, directrice
du Service des arts et de la culture;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal entérine l'embauche temporaire de M^{me} Teresa Costanzo à titre d'aide-commis au comptoir de prêts à la bibliothèque et ce, à compter du 3 mars 2008, selon les besoins du service, au salaire prévu à la classe 2 (échelon 1) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-03-276

**SERVICE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'UN CONCIERGE
TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT

l'absence de M. Jean Fontaine, opérateur-concierge au
centre communautaire;

CONSIDÉRANT

qu'il est essentiel de maintenir le service d'entretien
ménager au centre communautaire;

CONSIDÉRANT

la recommandation de M. Marc Brunet, directeur
adjoint au Service de l'action communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de M. Jean-Guy Robert à titre de concierge temporaire au Service de l'action communautaire et ce, à compter du 31 mars 2008, selon les besoins du service, au salaire prévu à la classe 1 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout conformément aux termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-03-277

**SERVICE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE D'UN AGENT DE
BUREAU # 2 TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT

les besoins en secrétariat au Service de l'action
communautaire;

CONSIDÉRANT

la recommandation de M. Denis Ladouceur, directeur
du Service de l'action communautaire, et M. Robert
Bazinet, conseiller en ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte d'embaucher M^{me} Marie-Michèle Séguin, à titre d'agent de bureau # 2 temporaire au sein du Service de l'action communautaire et ce, à compter du 17 mars 2008, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à la classe 7 (échelon 1) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

"ADOPTÉE"

08-03-278

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM / PÉRIODE DU 17 AU 25 AVRIL 2008

CONSIDÉRANT

l'absence du directeur général, M. Jean-Yves Truchon, pour la période du 17 au 25 avril 2008 inclusivement;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR DENIS VINCENT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE M. Michel Vaillancourt, directeur des Services technique, de l'urbanisme et des eaux, soit nommé directeur général par intérim pour la période comprise entre le 17 et le 25 avril 2008 et ce, en conformité avec l'article 15.05 de l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

"ADOPTÉE"

08-03-279

AUTORISATIONS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'entériner les autorisations accordées par le directeur général, M. Jean-Yves Truchon, savoir :

- Équipe de football *Les Citadins* / Installation d'une bannière;
- Course « Défi Actif à vie – Edition 2008 », fermeture de rues.

"ADOPTÉE"

08-03-280

SOUSSIONS / LOCATION DE CAMIONS / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT

que suite à une demande de soumissions par voie publique pour la location de neuf (9) camions pour le Service des travaux publics, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes jeudi le 13 mars 2008 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT

qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-08-25 émis par le Service des travaux publics;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR GABRIEL PARENT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil municipal accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence *Location Discam inc.* sis au 9500, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Ville Saint-Laurent (Québec), H4S 1N8, pour la location de neuf (9) camions pour le Service des travaux publics, du 7 avril 2008 au 31 décembre 2008, pour un montant de soixante-quatre mille deux cent cinquante dollars (64 250 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-08-25 préparé par M. Luc Duval, directeur du Service des travaux publics, en date de février 2008;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-516 et 02-701-50-515;

Certificat de crédits suffisants émis.

"ADOPTÉE"

08-03-281

**LETTRE DE CONSENTEMENT / MADAME CATHERINE MARLEAU-CLÉMENT /
AUTORISATION SIGNATURE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus de sélection pour un poste régulier d'agent de bureau # 2 au Service de l'informatique et de la géomatique, le Service des ressources humaines a recommandé l'embauche de Madame Catherine Marleau-Clément;

CONSIDÉRANT que Madame Marleau-Clément souhaite renoncer au bénéfice de la période d'essai de trois (3) mois prévue à l'article 15.05 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une lettre de consentement avec Madame Marleau-Clément et le syndicat à cet égard;

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR RÉNALD GABRIELE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, avec le syndicat (SCFP, section locale 1432) et Madame Marleau-Clément, une lettre de consentement ayant pour effet de confirmer la renonciation de cette dernière à la période d'essai de trois (3) mois prévue à l'article 15.05 de la convention collective en vigueur et de permettre l'affichage interne du poste d'agent de bureau # 2 à la direction générale dès le 18 mars 2008.

"ADOPTÉE"

08-03-282

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

08-03-283

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

08-03-284

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR FRANÇOIS SÉGUIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR PAUL DUMOULIN
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'à 20 h 44 la séance soit levée.

"ADOPTÉE"

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guylène Duplessis, maire suppléante

JS/kl

Jean St-Antoine, greffier